



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/76
18 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROGRAMME DE PAYS : RWANDA

Ce document comprend:

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds multilatéral)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds multilatéral
- Lettre de présentation du gouvernement du Rwanda
- Fiche de couverture du programme de pays
- Programme de pays (sommaire analytique)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DU RWANDA

Unité de l'ozone, ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Ressources naturelles

État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		11 octobre 2001	09 janvier 2002
Protocole de Montréal (1987)		11 octobre 2001	09 janvier 2002
Amendement de Londres (1990)			
Amendement de Copenhague (1992)			
Amendement de Montréal (1997)			
Amendement de Beijing (1999)			

Production de substances réglementées : Aucune production de substances réglementées

Consommation de substances réglementées (2002) : 29,9 tonnes
29,8 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon 121	Halon 130	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br-Me
SAO		29,7			0,2	29,9							
PAO		29,7			0,1	29,8							

Répartition des PAO par substance:	CFC	100 %	Halons	CTC et MCF	Br-Me		
Répartition des PAO par secteur :	Aérosols	Mousses	Halons	Réfrigération	Solvants	Br-Me	Autre
Consommation (tonnes PAO) :	0,0	0,0	0,0	29,8	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du total :				100 %			

PROTOCOLE DE MONTREAL	(tonnes PAO)	CFC	Halons	Bromure de méthyle
Consommation de référence		31,0		
Consommation permise en 2005		15,5		

Source : Programme de pays (2003)

Programme de pays

Durée du programme de pays : 5 ans (2003-2007)

Niveau d'élimination de SAO visé : Réduction de 85 % de la consommation de CFC d'ici la fin de 2006. Élimination complète d'ici 2010.

Secteurs d'élimination prioritaires : Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

Coût des activités du programme de pays : 200 000 \$US

Stratégie :

Le gouvernement propose l'adoption de mesures législatives et d'une réglementation visant à contrôler les importations de SAO et d'équipement à base de SAO, notamment des mesures fiscales, la mise en œuvre de la formation des techniciens sur l'amélioration des pratiques, l'encouragement du recyclage, et la sensibilisation du public sur les enjeux entourant la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT DU FONDS MULTILATERAL

DESCRIPTION

1. L'étude sur la consommation de SAO menée pendant la préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes du Rwanda, en 2002, révèle que le Rwanda a consommé environ 29,9 tonnes PAO de CFC pour l'entretien de réfrigérateurs domestiques (4,5 tonnes PAO), de réfrigérateurs commerciaux (9,2 tonnes PAO), de systèmes frigorifiques industriels (13,6 tonnes PAO) et de climatiseurs d'automobile (2,6 tonnes PAO). L'entretien de cet équipement est assuré par 80 techniciens de service spécialisés et également par 300 techniciens qualifiés et semi-qualifiés.
2. Le ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Ressources naturelles a créé un Comité de l'ozone formé de représentants du ministère de l'Agriculture, du ministère des Finances, du ministère des Douanes, d'ONG, de l'Université du Rwanda, et autres.
3. Le gouvernement du Rwanda propose l'adoption de mesures législatives et d'une réglementation afin de contrôler les importations de SAO et d'équipement à base de SAO, notamment des mesures fiscales.
4. La 36^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet de renforcement des institutions au Rwanda pour une période d'un an (22 000 \$US). Ce projet a donné lieu à la création d'une unité de l'ozone qui relève du ministère de l'Environnement. Depuis sa création, l'unité de l'ozone est responsable de la préparation du programme de pays et du plan de gestion des frigorigènes. Le programme de pays comprend une demande de financement supplémentaire (86 600 \$US pour une période de trois ans). Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds au sujet de cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/18.
5. Le programme de pays comprend également une proposition de plan de gestion des frigorigènes. Le gouvernement du Rwanda demande un montant total de 238 758 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds au sujet de cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/54.

OBSERVATIONS

6. En vertu des décisions XIV/14 et XIV/16 des Parties au Protocole de Montréal (relatives à la transmission de données en vertu de l'article 7), le Comité d'application, à sa 31^e réunion, a pris note avec appréciation que le Rwanda (entre autres Parties) a fait rapport de ses données sur les SAO, ce qui a assuré la conformité du pays aux dispositions de l'article 7.
7. Sur la base des données présentées dans le programme de pays, le Secrétariat a pris note que le Rwanda est en situation de non-conformité par rapport à l'échéance pour le CFC et ce, depuis 2000. Par conséquent, en raison de l'urgence de la situation, le Secrétariat a proposé au PNUD et au PNUE que le gouvernement du Rwanda envoie une lettre officielle au Secrétariat de

l'ozone afin de lui faire part de sa consommation de SAO à partir des données recueillies pendant la préparation du programme de pays.

8. Par la suite, le PNUD et le PNUE ont informé le Secrétariat du Fonds multilatéral que si les activités d'élimination sont approuvées comme présentées dans le programme de pays et le projet de plan de gestion des frigorigènes, le PNUE et le PNUD accéléreront la mise en œuvre des activités proposées afin que le Rwanda satisfasse aux exigences de conformité du Protocole de Montréal.

RECOMMANDATIONS

9. Le Secrétariat du Fonds multilatéral recommande l'approbation du programme de pays du Rwanda, en précisant que l'approbation du programme de pays n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni leurs niveaux de financement. Le programme de pays du Rwanda est approuvé sous réserve des décisions qui peuvent être prises par les Parties après l'examen par le Comité d'application des données sur la consommation rapportées par le Rwanda en vertu de l'article 7.

10. Le gouvernement du Rwanda doit remettre chaque année au Comité exécutif, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le premier rapport, qui sera présenté selon le mode approuvé et qui visera la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, doit être remis au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai 2005.

**REPUBLIQUE DU RWANDA
MINISTRE DES TERRES, DE
L'ENVIRONNEMENT, DES
FORETS, DE L'EAU ET DES
RESSOURCES NATURELLES
B.P. 3502 KIGALI
Tel. (250) 82628
Fax. (250) 82629**

Kigali, le... **31 OCT 2003**

No ~~1126~~/16.02/03

**Docteur Omar El-Arini
Chef du Secrétariat
Secrétariat du Fonds Multilatéral
aux fins de l'application du
Protocole de Montréal**

Objet : Transmission du Programme de
pays pour la Gestion des Frigorigènes
au Rwanda (PGF)

Monsieur Le Secrétaire Exécutif,

Le Rwanda a adhéré au Protocole de
Montréal le 11 octobre 2001. La consommation de Rwanda étant inférieure à 0.3/kg/habitant,
ce pays est donc concerné par les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole.

J'ai l'honneur de vous transmettre
pour approbation et financement, le Programme de Pays et le Plan de Gestion de Fluides
Frigorigènes (PGFF) de Rwanda. Ceux-ci ont été réalisés sous la direction du Ministère des
Terres, de la Réinstallation et de l'Environnement avec l'assistance du Programme des
Nations Unies pour l'environnement. Ils vont permettre l'élaboration d'une stratégie qui
prévoit un plan d'action et par la suite, la réalisation de projets en vue de l'élimination totale
des substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici à l'an 2010.

Le Gouvernement du Rwanda a
approuvé l'ensemble des actions contenues dans le présent Programme de Pays et le PGFF, et
s'assurera que la mise en œuvre se fera en accord avec les dispositions du Protocole de
Montréal. Ils pourront ainsi être modifiés et soumis une nouvelle fois pour approbation du
Comité Exécutif du Fonds Multilatéral si d'autres actions s'avéraient nécessaires dans le
cadre du Protocole.

En attendant, nous espérons que le
Comité Exécutif du Fonds Multilatéral approuvera le présent Programme de Pays et le Plan
de Gestion des Fluides Frigorigènes lors de sa 41^{ème} Réunion, et financera les projets qui y
sont contenus, à savoir :

- Le renforcement des institutions
- L'assistance dans l'élaboration de la législation
- La formation des techniciens en bonnes pratiques de service
- La formation des agents douaniers
- Le programme national de récupération et de recyclage de fluides frigorigènes

En ce qui concerne le PGFF, il est fondé sur la surveillance de la consommation des CFCs (Chlorofluorures de carbone) dans tous les secteurs et présente la stratégie visée afin d'établir la période d'élimination à partir de cette information. Il comprend également l'engagement de Rwanda pour élaborer la législation et d'autres mesures nécessaires afin d'aboutir à l'élimination de l'utilisation des substances CFC dans le secteur du froid.

Le résultat du PGFF sera positif et permettra d'atteindre une réduction d'au moins 50% dans la consommation des substances CFC en 2005, 85% en 2007 et ne nécessitera pas d'avances de fonds complémentaires. Le cas échéant, les importations seront limitées de façon à soutenir les activités du PGFF.

Le PGFF contient les données sur la consommation actuelle et celles prévues pour les années à venir 50% de réduction en 2005, 85% en 2007, élimination en 2010. Il contient également le calcul du volume de la réduction de consommation dans le secteur du froid nécessaire pour atteindre ces buts.

La consommation en cours et pour le temps à venir dans tous les sous-secteurs, notamment dans le secteur informel, les petites et moyennes entreprises et les climatiseurs d'automobile sont aussi inclus dans le PGFF.

Le PGFF fait également mention de la provision adéquate pour le suivi, la procédure pour l'envoi des rapports d'activités et l'engagement du pays concernant l'envoi annuel des rapports d'activités dans le cadre du projet.

En restant à votre disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin, veuillez agréer, Monsieur Le Secrétaire Exécutif, nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire d'Etat chargé des
Terres et de l'Environnement**

H.A. AKIGA Patricia



COUNTRY PROGRAMME COVER SHEET

COUNTRY: Rwanda

LEAD NATIONAL AGENCY: Ministry of Lands, Environment, Forest, Water and Natural Resources

LEAD IMPLEMENTING AGENCY: UNEP

DATE RECEIVED: NOVEMBER 2003

PERIOD COVERED BY COUNTRY: 2004-2007

PROGRAMME

1. PHASE OUT SCHEDULE

SUBSTANCE	CURRENT CONSUMPTION (TONS X ODP) 2002	PLANNED TOTAL CONSUMPTION UNTIL PHASE-OUT (TONS X ODP) 2002-2010	PLANNED YEAR OF COMPLETE PHASE-OUT
CFC-11	0.03	0.12	2010
CFC-12	29.7	120.60	2010
CFC-115	0.12	0.47	2010
HALON-1211	0	0	2010
MeBr	0	0	2010
TOTAL	29.85	121.19	

2.0 GOVERNMENT ACTION PLAN

YEAR	DESCRIPTION OF ACTION	SECTOR	INTENDED EFFECT	ESTIMATED COST (US\$)
2002	Establishment of Ozone Office (Unit)	All	Provide monitoring and co-ordination	22,000
2003	Establishment of National Committee on ODS	All	Provide monitoring and co-ordination	86,600
2004-2006	Public Awareness Campaign	All	Create Awareness	
2004-2006	Strengthening institutional framework	All	Provide monitoring and co-ordination	
2004-2006	Establishment of monitoring system for ODS imports, uses and Introduction of import licensing system	All	Ensure compliance with Protocol	
2004-2005	Training of Customs Officers, Enactment of regulations and provision of incentives and penalties	All	To ensure compliance with Action Plan	50,000
2004-2007	Introduction of Inspection scheme for imported refrigerators	Refrigeration	To reduce consumption of CFCs	50,000
2004-2007	Improvement in servicing and maintenance of refrigeration equipment	Refrigeration	To reduce consumption of CFCs during servicing	
2004-2005	Training of refrigeration engineers and technicians	Refrigeration	Ensure improved servicing and maintenance practices	
2004-2006	Centralized Recovery and Recycling of CFC-12	Refrigeration	To ensure reduction in ODSs consumption.	

3. Project summary

Year	Type of Project	Project description	Project Cost (US\$)	Incremental Cost	Participating
Implementing Agency	ODP Tonnes to be phased out				
2003-2006	Several	Institutional Strengthening	114,600	114,600	UNEP
2004-2005	Training	Refrigeration technicians training	50,000	50,000	UNEP
2004-2005	Training	Customs training	50,000	50,000	UNEP
2004-2006	Investment	Centralized recovery and recycling of CFC-12		118,758	118,758 UNDP
Total	333,358	333,358			

4. Costs

Cost of activities and projects in the Country programme:	USD333,358
Estimated cost of complete phaseout :	USD333,358

EXECUTIVE SUMMARY

The actual document presents the Country Programme by which the Republic of Rwanda undertakes to conform to the contracted obligations by ratifying the Protocol of Montreal and its amendments. Republic of Rwanda became a Party to the Montreal Protocol on 11 October 2001. Rwanda has ratified the London, Copenhagen, Montreal and Beijing amendments on 24 August 2003. The Country Programme for Rwanda covers all activities to be implemented under the MP on Ozone depleting substances (ODS) in Rwanda. This document gives an overview of the consumption sector in Rwanda. The country does not produce any ODS, the current annual consumption is estimated to be 29.85 ODP tonnes or 0.0036 kg per capita. The country is entering a phase of stability and economic growth after several years of war. The strategic plan of the Rwanda's Government "Vision 2020" aims at a rapid growth (8.5% of GDP) and reduction of poverty in the country. The ministry of lands and environment is the main national body which will be overseeing the implementation of the CP.